

LA GARDE NATIONALE ET NOMADE DU TCHAD : UN OUTIL D'EXERCICE DES SERVICES REGALIENS DE L'ETAT ADAPTE AUX ESPACES SAHARO-SAHELIENS. LEÇONS DE L'EXPERIENCE TCHADIENNE.

Commandant Youssouf Khamis Arabi, Directeur des Services Vétérinaires de la GNNT, youssoufkhamsarami@yahoo.fr

Commandant Julien Pratt, Officier de liaison et de coopération français à la GNNT, julienpratt@gmail.com

Résumé

L'élevage pastoral, qui concerne 80% du cheptel tchadien, occupe une zone d'environ 400.000 km² sur laquelle se déplacent plus de 350.000 personnes¹. Partie intégrante de la société tchadienne, la population nomade représente entre 3 et 5% de la population totale du Tchad et les éleveurs contribuent au PIB hors pétrole à hauteur de 40%. Les principes d'équité sociale de la République impliquent que ces populations puissent bénéficier des mêmes services de l'État que les autres citoyens tchadiens, indépendamment de leur mode de vie, mobile ou sédentaire. Ces services concernent notamment l'accès aux ressources, à la santé et à l'éducation, et la sécurité.

Conscient de la nécessité de disposer d'une force de sécurité intérieure apte à assurer la sécurité des espaces de transhumance et adaptée aux spécificités du mode de vie des nomades, le Tchad a, en 1994, décidé de recréer sa Garde Nationale et Nomade².

Malheureusement, la GNNT a, au cours des dernières années et en particulier pendant les périodes d'instabilité qu'a traversé le Tchad, été détournée de ses missions de sécurité publique, pour mener des actions purement militaires. Ces changements d'orientations et les problèmes de gouvernance (qui ne lui sont pas spécifiques) peuvent être à l'origine d'une perception ambivalente de la GNNT et des autres représentants de l'autorité publique par les sociétés pastorales qui ont tendance à éviter tant que possible d'y avoir recours.

Néanmoins, depuis 2007, un réel effort est fait (notamment avec l'aide de la coopération française et bientôt avec celle de l'UE) afin de recentrer la GNNT sur ses missions premières et d'améliorer son fonctionnement en ce sens. Huit compagnies méharistes et sept compagnies montées ont été recréées et rééquipées dans neuf régions de la zone saharo-sahélienne.

Ainsi, même si le système actuel n'est pas parfait dans sa mise en œuvre et fait encore face à de nombreuses difficultés, le principe d'une garde mobile reste pertinent pour la sécurité des espaces saharo-sahéliens et répond à un réel besoin. Il faut continuer à renforcer la GNNT et lui donner les moyens de remplir ses missions au profit des populations nomades.

Quels sont les besoins sécuritaires particuliers des populations nomades ? Comment la GNNT peut y répondre ? Quelles sont les difficultés auxquelles fait face la Garde ? Comment améliorer son efficacité ?

¹ Recensement général de la population, 2009.

² La recréation de la GNNT qui avait volé en éclat en 1979 pour finalement être complètement dissoute en 1992 a été plébiscitée lors de la Conférence Nationale Souveraine de 1993.

Les populations nomades : spécificités et besoins sécuritaires particuliers

L'élevage pastoral, qui concerne 80% du cheptel tchadien, occupe une zone d'environ 400.000 km² sur laquelle se déplacent plus de 350.000 personnes. Partie intégrante de la société tchadienne, la population nomade représente entre 3 et 5% de la population totale du Tchad et les éleveurs contribuent au PIB hors pétrole à hauteur de 40%.

Ces chiffres confirment la place importante qu'occupe la population nomade dans la société tchadienne. Son mode de vie particulier en fait néanmoins une communauté à part, qui a des besoins différents du reste de la population.

Les principes d'équité sociale de la République impliquent que ces populations puissent bénéficier des mêmes services de l'État que les autres citoyens tchadiens, indépendamment de leur mode de vie, mobile ou sédentaire. Ces services concernent notamment l'accès aux ressources, à la santé et à l'éducation, et la sécurité.

Les principaux problèmes sécuritaires auxquels doivent faire face les populations nomades sont les suivants:

- Respect des couloirs de transhumance: les couloirs de transhumance doivent être définis et respectés, aussi bien par le bétail des éleveurs que par les agriculteurs sédentaires.
- Vols de bétail, bétail errant (fourrières).
- Trafics (notamment bétail).
- Violences ou confrontations intercommunautaires.
- Accès à l'eau, contrôle de l'eau.
- Banditisme, coupeurs de route.
- Accès à l'administration.
- Détention illégale d'armement.

Conscient de la nécessité de disposer d'une force de sécurité intérieure apte à assurer la sécurité des espaces de transhumance et adaptée aux spécificités du mode de vie des nomades, le Tchad a, en 1994, décidé de recréer sa Garde Nationale et Nomade.

La GNNT : une force adaptée aux milieux nomades

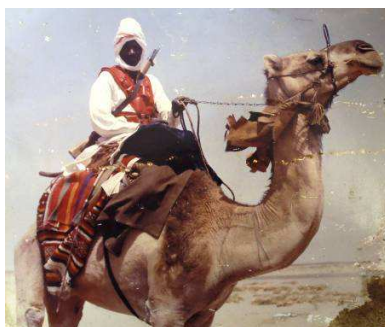


La GNNT est héritière directe des gardes indigènes créées en 1910. Lorsqu'en 1972 le commandement des unités d'intervention nomades et à cheval est remis aux cadres tchadiens, le corps est à son apogée, il compte 7 000 gardes et s'étend sur tout le territoire national.

En 1979, dans la tourmente de la guerre, la GNNT éclate, elle est finalement dissoute en 1992.



A la demande de la Conférence nationale souveraine, elle est recrée en 1994 par la loi 24.



La GNNT est une formation militaire qui est rattachée pour emploi au ministère de l'intérieur et de la sécurité publique. Forte d'environ 4 000 hommes, elle agit sur l'ensemble du territoire national en complémentarité des deux autres forces de sécurité intérieure (FSI) que sont la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

La GNNT a, d'une part, des missions de garde des autorités, des édifices publics, des fourrières et des maisons d'arrêt et, d'autre part, des missions de surveillance générale des zones rurales et de soutien de l'Administration de l'État en milieu nomade.

Il s'agit essentiellement de participer à la protection des biens et des personnes dans les zones à très faible densité de population, de prévenir les désordres, d'appuyer les autorités dans la gestion des conflits liés à la transhumance et de lutter activement contre le braconnage dans les parcs nationaux. La garde participe également à la surveillance des frontières du pays en patrouillant dans les zones désertiques difficiles.

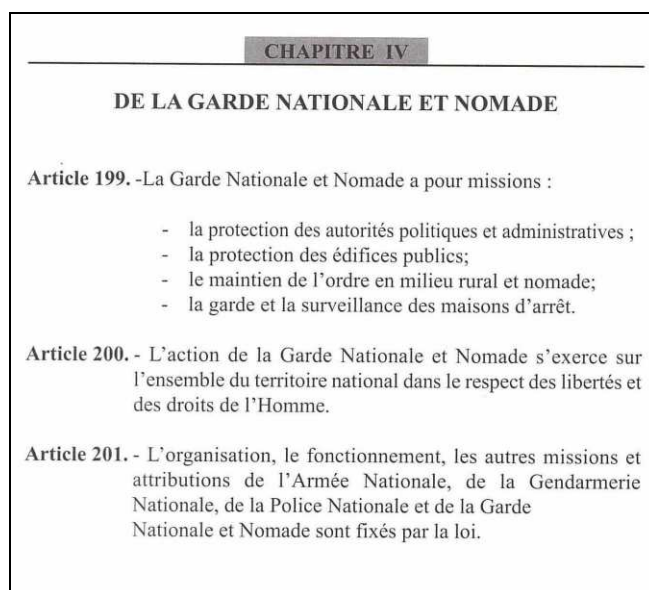


Figure 1 : L'article 199 de la constitution définit les missions attribuées à la GNNT³.

Malheureusement, force est de constater que la GNNT a, au cours des dernières années et en particulier pendant les périodes d'instabilité qu'a traversé le Tchad, été détournée de ses missions de sécurité publique, pour mener des actions purement militaires.

En effet, même si les unités de la GNNT ne relèvent pas de l'autorité du commandement de la région militaire en tant normal, elles en dépendent pour tout ce qui concerne la défense opérationnelle du territoire.

"L'unité préfectorale de la GNNT ne relève pas de l'autorité de commandement de la région militaire de la place avec qui elle n'agit qu'en collaboration, sauf en ce qui concerne la défense du territoire en temps de troubles ou de guerre"⁴.

La nécessaire mobilisation de toutes les forces disponibles pour faire face aux rébellions, a ponctionné les effectifs de la GNNT dans toutes les régions du Tchad pour les déployer en zone d'opérations.

Ces changements d'orientations et les problèmes de gouvernance (qui ne lui sont pas spécifiques) peuvent être à l'origine d'une perception ambivalente de la GNNT et des autres représentants de l'autorité publique par les sociétés pastorales qui ont tendance à éviter tant que possible d'y avoir recours.

Néanmoins, depuis 2007, un réel effort est fait (notamment avec l'aide de la coopération française et bientôt avec celle de l'UE) afin de recentrer la GNNT sur ses missions premières et d'améliorer son fonctionnement en ce sens. Huit compagnies méharistes et sept compagnies montées ont été recréées et rééquipées dans neuf régions de la zone saharo sahélienne.

³ Extrait de la Constitution de la République du Tchad adoptée par le Référendum du 31 mars 1996 et révisée par la Loi Constitutionnelle n°8/PR/2005 du 15 juillet 2005

⁴ Extrait de l'article 7 du décret N°472/PR/MIS/94 portant statut particulier de la GNNT du 7 décembre 1994

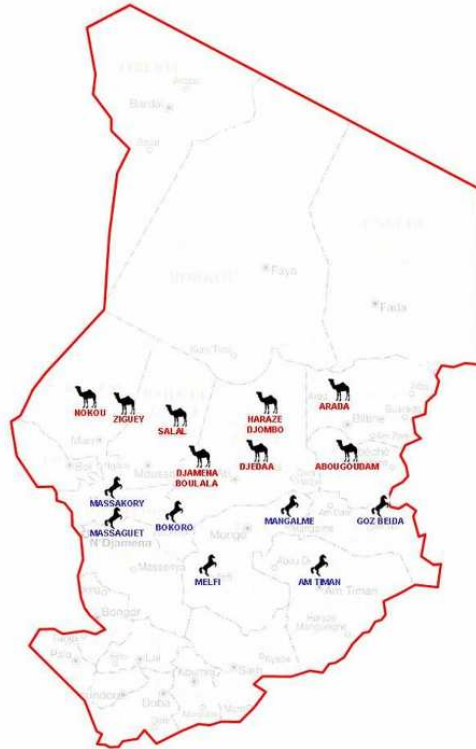


Figure 2 : carte d'implantation des nouvelles compagnies de la GNNT

La création de compagnies méharistes et montées est importante à souligner car elle montre la volonté d'adapter les unités de la GNNT au mode de vie des nomades. De plus, leurs implantations ont été choisies pour être au cœur des zones de transhumance (cf. carte ci-dessus).

Ces unités sont une singularité forte de la GNNT qui la démarque des autres FSI et en fait une force adaptée au monde nomade. La vocation des unités méharistes est bien de pouvoir patrouiller à chameau au plus près des éleveurs pastoraux et d'accompagner leurs mouvements saisonniers pour pouvoir apporter une présence de l'Etat et prévenir les conflits liés à la transhumance.

Un autre effort réalisé a été de retirer les personnels de la garde des zones d'opération (zone OPEST) afin de pouvoir les réaffecter dans les unités de la GNNT qui sont, non pas aux ordres des commandants de zones de défenses, mais subordonnés aux autorités administratives compétentes. Elles agissent donc sur réquisition des préfets ou gouverneurs.

Ainsi, petit à petit, la GNNT se reconstruit comme FSI mais manque encore cruellement de moyens, de structures et de personnels compétents et formés et en quantité suffisante.



Figure 3 : photo d'une compagnie méhariste

Perspectives d'avenir et recommandations pour les politiques publiques

Même si le système actuel n'est pas parfait dans sa mise en œuvre et fait encore face à de nombreuses difficultés, le principe d'une garde mobile reste pertinent pour la sécurité des espaces saharo-sahéliens et répond à un réel besoin des populations nomades. Il faut continuer à renforcer la GNNT et lui donner les moyens de remplir ses missions au profit des populations nomades.

C'est l'expression de l'état de droit, la représentation de la république jusque dans les zones les plus reculées et auprès des populations les plus isolées voire exclues du système social classique (sédentaire).

Il est indispensable pour cela de disposer d'une force adaptée aux problématiques nomades, qu'il convient de maintenir et de développer. Quelques axes d'effort peuvent être dégagés pour une amélioration de la sécurité dans les espaces saharo-sahéliens:

Valoriser l'occupation et la surveillance des zones inoccupées

Il convient de valoriser l'atout que représente l'élevage pastoral pour le contrôle de territoires vastes et inoccupés. La mobilité permet en effet d'installer une présence dans des zones vides de population et empêche ainsi que de véritables "No Man's Land" incontrôlés se développent.

La présence d'une population, même de passage ou saisonnière, permet d'occuper le terrain. Elle limite donc l'installation secrète de groupes rebelles ou terroristes dans des zones refuges.

De plus, la présence de population amène naturellement une présence de l'Etat et comble donc à minima les vides qui existent dans la présence de l'état dans les zones reculées.

Les éleveurs pastoraux peuvent en outre présenter un intéressant réseau d'information ou d'alerte par l'immensité des zones qu'ils occupent. Encore faut-il, pour recueillir ces informations, qu'un lien de confiance existe ou soit tissé entre la population et les autorités.

Plus de moyens pour plus d'efficacité

Le manque de moyens est bien souvent le handicap majeur à la bonne réalisation des missions de la GNNT. Une force mal équipée, ayant peu d'armement et de munitions, sans moyens de locomotion, ne peut pas remplir ses missions comme il se devrait.

Renforcer la confiance des populations

Il semble que l'ensemble des forces armées souffre d'une image de marque assez négative au sein de la population. La GNNT souffre de cette même image et est par ailleurs sans doute aussi un peu méconnue (certainement moins connue que la police et la gendarmerie).

Outre le fait que la population a une tendance naturelle à juger les forces de sécurité sur le côté répressif de son action et non sur le volet de la protection des citoyens, cette image négative est renforcée par des facteurs aggravants qui sont la corruption, le racket, une certaine inefficacité et un manque de moyens. Ainsi, même en cas de problème, appel est d'abord fait au cercle familial proche puis éloigné avant d'en référer aux autorités.

Il serait donc utile d'améliorer l'image de marque de la GNNT, de la faire connaître et de rétablir la confiance des populations envers les FSI. Ceci passe avant tout par une exemplarité dans le comportement et une efficacité dans l'accomplissement des missions au service des populations.

Porter un effort sur la gouvernance et la coopération

La GNNT est souvent engagée pour intervenir sur les conflits intercommunautaires. La nécessité de disposer d'une force pour régler les problèmes est avérée mais il faut d'abord faire effort pour éviter que les problèmes ne surviennent. La prévention passe surtout par la médiation, la bonne gestion des sources de conflits et donc une bonne répartition des ressources et une définition claire des couloirs de transhumance.

La GNNT s'inscrit dans un environnement complet et n'est que le bras armé qui est chargé de veiller à la mise en application des règles, des lois, et des ordres de l'administration. Le travail de la Garde sera

facilité par des règles claires et applicables. De plus, une coopération plus étroite entre services pourrait s'avérer bénéfique dans ce domaine.

Recrutement de qualité et formation sérieuse

La formation des gardes nomades mérite d'être revue et complétée. Elle pourrait s'inspirer de la formation des anciennes unités méharistes d'avant l'indépendance qui comprenait 4 domaines : une instruction militaire, une instruction de police administrative et judiciaire, une instruction rurale et une instruction individuelle de méhariste.



Il faut en particulier développer les formations de police judiciaire pour que les gardes nomades puissent interpellier des malfaiteurs dans le respect des procédures judiciaires. Dans le domaine de la formation, une coopération régionale pourrait être intéressante avec la création d'une ENVR⁵ des gardes nationales.

⁵ ENVR: école nationale à vocation régionale